

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

CANTON DE SAINT VIT

OBJET
2021-08-055

Demande de subvention

Le Maire certifie que cette
délibération a été affichée
en Mairie le:
09 août 2021

que le nombre des membres
en exercice est de
vingt-six

COMMUNE D
25 410 SAINT-VIT

Envoyé en préfecture le 10/08/2021

Reçu en préfecture le 10/08/2021

Affiché le

ID : 025-212505275-20210806-202108055-DE

DECISION DU MAIRE VALANT

EXTRAIT

DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le six août,

Est prise la décision suivante en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 10/06/2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat de prendre les décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

L'aire de jeux située rue Jean Cornet (face au complexe sportif Michel Vautrot) étant en très mauvais état, il est nécessaire d'aménager un nouvel espace. Ce nouvel équipement proposera un espace motricité et favorisera le développement du jeune enfant.

Un devis a été réalisé pour un montant de 12 495.00 € HT

Une aide du Département du Doubs à hauteur de 29 % peut-être sollicitée, ainsi qu'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à hauteur de 30 %.

Plan de financement :

Coût de l'aire de jeux :	12 495.00 €
Aide Département :	4 348.00 €
Aide CAF :	4 500.00 €

Il est demandé l'autorisation de signer le devis correspondant à la fourniture et la pose d'une structure de jeux avant la notification de l'éventuelle subvention.

Le Conseil sera informé de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire,
Pascal ROUTHIER



Transmis et affiché le 09/08/2021

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif compétant dans les 2 mois à partir de la publicité ou de la notification de la décision et de la transmission en Préfecture de la présente délibération.